Maturité spécialisée

Travail Social

2026 – 2027

REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)
Direction générale de l’enseignement secondaire II
École de Culture Générale
Tél. +41 (22) 388 78 00

SOMMAIRE

Introduction	4
Conditions d’admission en année de maturité spécialisée travail social	4
Stages de l’année de maturité spécialisée travail social	6
Travail de maturité spécialisée travail social	7
Réussite de la maturité spécialisée travail social	13
Rôles des référent-e-s/répondant-e-s	14
Admission à la HETS	14
Calendrier	16

INTRODUCTION

La Maturité spécialisée travail social (MSTS) est un titre de l'École de culture générale (ECG) qui donne accès aux formations *Bachelor* dans les orientations de la Haute école de travail social (HETS) :

- animation socioculturelle;
- éducation sociale;
- service social.

L'admission en HETS est conditionnée par la réussite de la procédure d'admission organisée sur le plan romand.

La MSTS est fondée sur un partenariat entre la Direction générale de l'enseignement secondaire II, la Direction générale des Hautes écoles spécialisées et les institutions du domaine social ou socio-éducatif.

I. CONDITIONS D'ADMISSION EN MATURITÉ SPECIALISÉE TRAVAIL SOCIAL

Pour accéder à l'année de maturité spécialisée travail social, l'élève doit avoir :

- obtenu le certificat ECG option spécifique préprofessionnelle "travail social", avec une note annuelle supérieure ou égale à 4,0 dans la moyenne des disciplines de l'option;
- accompli 4 semaines de stage préalable à 100% dans le domaine du social au sens large, réalisées après l'obtention du certificat ECG, validées par les ECG;
- signé un contrat de stage encadré de 27 semaines à 90% dans une institution d'action sociale.

I.1. STAGE PRÉALABLE

I.1.1. *Exigences requises et objectifs*

Le stage préalable à l'admission consiste en 4 semaines à plein temps (40 heures hebdomadaires), à effectuer entre l'obtention du certificat ECG et la mi-août, dans le domaine social au sens large.

Ce stage a pour but l'immersion en milieu professionnel et la découverte des métiers du social. Il doit renforcer et confirmer la voie de formation choisie par l'étudiant-e.

I.1. 2. *Recherche et conditions de stages*

La recherche du stage préalable est à la charge des candidat-e-s. Dans la mesure où elles correspondent au cadre posé par la MSTS, toutes les questions liées aux activités, à la durée, aux horaires, aux assurances, à la rémunération sont de la compétence de l'employeur.

I.2. VALIDATION DU STAGE PRÉALABLE

Un stage est validé uniquement sur présentation du document de pré validation du stage préalable et du formulaire d'évaluation dudit stage (formulaires ad hoc) complétés, tamponnés et signés par l'institution.

Les stages préalables à la maturité spécialisée travail social sont validés lors de la confirmation d'inscription du 23 juin 2026. Au-delà de cette date, aucun stage ne pourra être validé par l'ECG et l'admission en MSTS sera nécessairement reportée.

I.3. LECTURES OBLIGATOIRES

Pour accompagner les premières expériences de stage en travail social et pour amorcer la réflexion sur les enjeux des métiers du social, des lectures obligatoires doivent être effectuées, avant la séance de rentrée au début du mois d'octobre et pendant l'année MS. Une liste d'ouvrages à choix est détaillée ci-dessous, mais d'autres lectures devront également être réalisées en lien direct avec la thématique choisie pour la deuxième partie du TMsp.

Ouvrages à choix (parmi ces ouvrages, au moins une lecture est obligatoire et doit être exploitée dans le travail de maturité spécialisée) :

- Bedoin, D., & Scelles, R. (2015). *S'exprimer et se faire comprendre* (Connaissances de la diversité). ERES.
- Bolzman, C., Carbajal Mendoza, M., & Mainardi, G. (2007). *La Suisse au rythme latino: Dynamiques migratoires des Latino-Américains : Logiques d'action, vie quotidienne, pistes d'interventions dans les domaines du social et de la santé* (Ies 9). Éditions IES.
- Bouchereau, X. (2019). *Les non-dits du travail social.* (Trames). ERES.
- Briké, X. (2017). *L'expérience de l'exil au travers du regroupement familial: Mythes, procédures et déracinements* (Cahiers Migrations 44). Éditions Academia.
- Chavaroche, P. (2012). *L'accompagnement des adultes gravement handicapés mentaux dans le secteur médico-social* (Trames). Erès.
- Cohen Solal, H., & Rividi, D. (2015). *Les maisons chaleureuses* (Pratique.s 03). Éditions IES; EESP.
- Delessert, Y. (2018). *Mineurs confiés: Risques majeurs?: étude de droit suisse sur la responsabilité civile, contractuelle et pénale des adultes qui prennent en charge des mineurs hors du cadre familial*. Éditions IES; EESP.
- Deligny F. (2020). *Le geste*. Éditions IES.
- Eckmann, M., Sebeledi, D., Bouhadouza Von Lanthen, V., & Wicht, L. (2009). *L'incident raciste au quotidien: Représentations, dilemmes et interventions des travailleurs sociaux et des enseignants* (Ies 14). Éditions IES.
- Eschenazi, C., Lagarde, A., & Rombout, T. (2019). *Accueil familial et éducation* (Comprendre les personnes). Chronique sociale.
- Gaberan, P. (2007). Cent mots pour être éducateur : dictionnaire pratique du quotidien. Erès.
- Gillet, J. (2006). *L'animation en questions* (Trames). ERES.
- Grand, J. (2023). *Par et pour les jeunes*. *Autogestion d'un espace d'accueil en marge de l'animation socioculturelle.* Éditions IES.
- Gros K., Binisti P. & Belkhayat C-D. (2021). *Autisme : comprendre pour mieux accompagner.* Éditions Esf Legislative.
- Hardy, G. (2012). *S'il te plaît, ne m'aide pas* (Relations). ERES.
- Laborde, C. (2020). *Les moutons blancs*. (Pratique.s 10). Éditions IES.
- Libois, J., Loser, F., & Jobert, G. (2010). *Travailler en réseau : Analyse de l'activité en partenariat dans les domaines du social, de la santé et de la petite enfance*. Éditions IES.
- Keller, F., & Michaud, S. (2021). *L'expérience de la parole : conversation formatrice au cœur d'une pratique du terrain.* Éditions IES.
- Moulas, T. (2021). *L'autisme expliqué par un autiste*. Bruxelles: Éditions Mardaga.
- Noblet, P. (2014). *Pourquoi les SDF restent dans la rue* (L'Aube poche essai). Éditions de l'Aube.
- Personne, M., & Vercauteren, R. (2009). *Accompagner les personnes âgées fragiles: Formes et sens de l'accompagnement* (Pratiques gérontologiques). Erès.
- Stroumza Boesch K., Mezzena S., Serferdjeli L., & Friedrich J. (2014). *L'ajustement dans tous ses états: règles, émotions, distance et engagement dans les activités*

éducatives d'un centre de jour. Éditions IES.
- Teti, D (2022). *Sur le sentier de la paix sociale. Dix ans d'action citoyenne*. Éditions IES.
- Weil, C. (2017). *L'enfant en situation de handicap : Les acteurs du placement familial témoignent* (Réseau TessitureS). L'Harmattan.
- Wicht, L. (2013). *A propos de l'accueil libre : Mutualisation d'expériences professionnelles et tentative de définition d'une pratique de travail social auprès des jeunes* (Pratique.s 01). Éditions IES.

II. STAGES DE L'ANNÉE DE MATURITÉ SPECIALISÉE TRAVAIL SOCIAL

II.1. EXIGENCES REQUISES

L'année MSTS est composée de deux périodes de stages, réparties comme suit :

- 4 semaines dans le domaine du social au sens large, préalables à l'admission en MS (cf. I.1 et I.2 ci-dessus);
- 27 semaines de stage encadré, à un taux d'activité à 90% (lorsque le taux d'activité est inférieur, il faut atteindre l'équivalence), dans une institution d'action sociale. L'ensemble du stage a lieu dans la même institution. Le stage débute entre le 31 août et le 14 septembre 2026, et il est placé sous la responsabilité de l'ECG.

Une convention de stage entre l'École de culture générale, l'élève et l'institution est établie uniquement pour le stage encadré ; en ce qui concerne les semaines préalables, seul un contrat entre l'élève et l'institution est requis.

II.2. VALIDATION DU STAGE ENCADRE ET TAUX D'ACTIVITE

Les stages encadrés sont validés au plus tard lors de la confirmation d'inscription du 23 juin 2026. Au-delà de cette date, aucun stage ne pourra être validé par l'ECG et l'admission en MSTS sera nécessairement reportée.

Lors du stage encadré, les activités professionnelles exercées par le/la stagiaire, moyennant un encadrement nécessaire, doivent s'inscrire dans l'action sociale, qui implique la prise en charge, la responsabilité et l'accompagnement de personnes (résident-e-s, usager-e-s, etc.). Les institutions pédagogiques ou du domaine de la petite enfance ne conviennent pas, excepté celles qui ont pour mission première d'accueillir des personnes à besoin spécifique. Le choix de l'institution de stage doit être validé par le/la doyen-ne, sur rendez-vous, au moyen du formulaire *ad hoc* (MSTS – Formulaire pour le stage spécifique encadré). L'institution doit également avoir signé l'accord de partenariat avec la Direction générale du secondaire II.

En raison du travail personnel, le taux d'activité ne doit pas dépasser 90%, soit 36 heures hebdomadaires et 8 heures par jour. Les quatre heures hebdomadaires de travail scolaire destinées aux stagiaires ne peuvent pas être réparties dans la semaine, mais doivent être concentrées sur une demi-journée (les lundis ou mercredis après-midi selon l'échéancier de la MSTS pour permettre aux élèves de suivre les cours théoriques).

La totalité de l'expérience pratique professionnelle, soit les 31 semaines, peut être effectuée dans la même institution.

Selon la volonté de l'institution et/ou de l'élève, il est possible que le stage soit prolongé au-delà des 27 semaines. Toutefois, les semaines supplémentaires ne font pas l'objet d'une convention de stage tripartite. Si le stage est prolongé au-delà des 27 semaines, l'élève devra assumer cette surcharge de travail et s'organiser en conséquence. Quant à

l'institution, elle devra proposer des aménagements horaires pour laisser suffisamment de temps à l'élève pour les tâches liées à son TMsp (rédaction, remise du TMsp, remédiation éventuelle et soutenance). En cas de non-respect de ces conditions, l'élève a la responsabilité d'en informer aussitôt son ECG. En cas d'échec au TMsp, il/elle ne pourra avancer aucun argument lié à la prolongation du stage.

II.3. TRAVAIL PERSONNEL

Pendant le stage encadré, ne dépassant pas un taux d'activité à 90%, l'institution permet à l'étudiant-e de consacrer une demi-journée (4 heures dans la continuité) à la réflexion sur sa pratique professionnelle, à son travail de maturité spécialisée et de suivre les cours obligatoires mentionnés à la page 10. Ces heures ne sont pas prises en compte dans le calcul du temps de stage et doivent être compensées de sorte à assurer l'équivalence des 27 semaines à 90%.

II.4. OBJECTIFS DU STAGE ENCADRÉ

a) Objectifs généraux

Les stages professionnels dans le domaine social doivent permettre à l'étudiant-e de :

- tester ses aptitudes à exercer une activité professionnelle en se confrontant à des situations concrètes;
- expérimenter son aptitude au travail en équipe, sur le terrain;
- découvrir un terrain et des populations dans le domaine des métiers de l'humain;
- découvrir les pratiques des lieux d'action sociale;
- s'interroger sur sa relation à l'usager;
- apprendre, en vue de la réalisation du travail de maturité spécialisée, à développer une réflexion s'appuyant sur l'expérience pratique;
- faire des liens entre des connaissances théoriques acquises dans le cadre du certificat ECG option spécifique préprofessionnelle "travail social" et des situations ou des modes d'intervention observés sur le terrain;
- affirmer sa motivation dans la poursuite d'études au niveau HES.

b) Objectifs d'apprentissage

Deux objectifs spécifiques propres au stage sont formulés, analysés et rédigés par l'étudiant-e avec l'aide de son/sa référent-e de l'institution, son/sa référent-e ECG et de son expert-e HETS, selon la méthodologie présentée en début d'année. Ils doivent s'inscrire dans le cadre des objectifs généraux. Un rapport de stage vient conclure cette expérience (cf. III.1 ci-dessous).

II.5. EVALUATION DU STAGE

L'évaluation finale du stage encadré de 27 semaines est établie par le/la référent-e de l'institution au moyen du formulaire ad hoc, dont l'original daté, timbré et signé est envoyé au/à la doyen-ne de l'ECG à la fin du stage encadré. Si les prestations pratiques sont jugées insuffisantes, une remédiation sous forme de prolongation peut être proposée avec l'accord de l'institution. La durée de la prolongation est à déterminer selon la nature de l'insuffisance. L'échec du stage encadré signifie l'échec au titre de maturité spécialisée en travail social.

III. TRAVAIL DE MATURITÉ SPECIALISÉE TRAVAIL SOCIAL

Le travail de maturité spécialisée (TMsp) est un document écrit qui rend compte de la capacité de réflexion du/de la candidat-e face aux situations professionnelles rencontrées.

Le TMsp comprend (A) un rapport du stage de 27 semaines dans le domaine social et (B)

une recherche sur une problématique en lien avec l'expérience pratique.

Pour effectuer son TMsp, l'étudiant-e est encadré-e par un-e référent-e de l'ECG et, ponctuellement, par un-e expert-e de la HETS. L'accompagnement a lieu sous forme d'entretiens. Les entretiens TMsp doivent tous être organisés en présentiel (la visioconférence n'est autorisée qu'à titre exceptionnel et en accord avec la personne responsable de la filière MS concernée).

III.1. COMPOSITION DU TRAVAIL DE MATURITE SPECIALISEE

Pendant le stage, il est exigé de tenir un journal de bord dans lequel l'étudiant-e consignera l'ensemble de ses observations, ses questions et ses réflexions. Ce travail préalable constitue une aide précieuse pour la rédaction de son TMsp.

Le TMsp est composé de deux parties :

A. Rapport de stage (27 semaines encadrées) : 3'000 – 3'300mots

Dans cette partie, l'étudiant-e :

1. donne un bref descriptif du fonctionnement et de l'organisation de l'institution dans laquelle il/elle a réalisé son stage; présente et explique les rôles et les fonctions des différent-e-s professionnel-le-s de l'institution;
2. présente et explique les types de problématiques propres aux personnes dont l'institution a la charge;
3. définit son *rôle* de stagiaire au sein de l'équipe de professionnels et décrit les *responsabilités* qui lui ont été confiées et les activités effectuées;
4. pose deux objectifs d'apprentissage SMART et définit des moyens de mise en œuvre, ainsi que des critères d'évaluation;
5. explicite la réalisation de ses *objectifs d'apprentissage* et le résultat obtenu;
6. rend compte de son processus d'apprentissage global;
7. propose un bilan de son expérience professionnelle;
8. analyse l'impact du stage sur le choix professionnel après cette expérience dans le domaine.

B. Recherche théorique sur une problématique : 4'400 à 5'000 mots

Dans cette partie, l'étudiant-e choisit une situation significative de son stage. À partir de celle-ci, il/elle choisit d'étudier une thématique, constitue un corpus bibliographique spécifique, puis structure son questionnement et sa recherche.
La thématique, le plan et la bibliographie sont discutés et validés lors des quadripartites avec les trois référents (de l'institution, de l'ECG et de la HETS).
L'étudiant-e:

1. introduit et développe sa problématique;
2. présente la situation significative et la problématique à étudier;
3. explique brièvement les raisons de son choix;
4. présente les enjeux, les problèmes, les causes, les conséquences et les solutions identifiés grâce à sa recherche;
5. exploite ses ressources: sélectionne, explicite, reformule et commente les informations en lien avec la problématique (lectures, enquêtes, sondages, etc.);
6. expose les résultats de ses recherches sur cette problématique, confronte différents points de vue et propose une interprétation adéquate;
7. parallèlement, il/elle met en lien les éléments théoriques étudiés avec ses observations tirées de la pratique : les illustre à partir de situations particulières vécues lors de l'expérience pratique; confronte son expérience de stagiaire et d'étudiant-e aux réflexions théoriques; développe un positionnement personnel face aux questions soulevées;

8. rédige une conclusion mettant en évidence les principaux acquis de son stage, de ses lectures, de ses entretiens avec des professionnels et de sa réflexion personnelle.

III.2. MISE EN FORME ET PRESENTATION DU TMsp

Le TMsp compte entre 7'400 et 8'300 mots de texte rédigé par l'élève (bibliographie, page de titre, table des matières, annexes non comprises); il respecte les éléments du plan, dans une structure qui laisse une ouverture à l'originalité et à la créativité. Il doit être rédigé avec un soin particulier porté à l'expression française: orthographe, syntaxe et vocabulaire appropriés.
Un titre, extrait de la problématique, doit être donné au TMsp.

Le TMsp se présente structuré comme suit:

- une page de titre où figurent en plus du titre (max. 80 caractères), la mention "Maturité spécialisée travail social", l'année scolaire en cours, le nom de l'ECG, les noms de l'étudiant-e et des référent-e-s ECG et HETS (pas le nom de l'institution, ni le nom du/de la référent-e d'institution, ni aucun logo sur la couverture);
- la table des matières;
- une introduction qui mentionne le lieu et les dates du stage encadré et qui décrit brièvement la problématique analysée;
- le rapport de stage;
- la problématique étudiée;
- la bibliographie, selon la méthode *APA* transmise au cours de méthodologie, mentionne les références utilisées (ressources matérielles et humaines);
- les annexes (glossaire, index, illustrations, schémas, etc.).

Le TMsp respecte la mise en forme suivante:

- le dossier est rédigé en format traitement de texte en respectant la mise en page usuelle (interligne 1.5, police de caractère Arial 12, texte justifié, marge, numérotation de page et impression recto);
- le TMsp n'est pas imprimé sur du papier à en-tête de l'institution de stage ou de la HETS;
- le TMsp est relié. Il n'est pas présenté dans des chemises plastifiées;
- il est rendu en trois exemplaires.

Les trois exemplaires imprimés et reliés sont acheminés par les élèves selon la diffusion suivante:

- deux exemplaires au secrétariat de l'ECG;
- un exemplaire à l'expert-e HETS, selon les indications données par celui/celle-ci;
- un quatrième exemplaire peut, selon souhait, être imprimé pour le/la référent.e d'institution.

Dans les TMsp, l'étudiant-e doit respecter l'anonymat de toutes les personnes présentes dans l'institution de stage (résidents, visiteurs, usagers et personnel de l'institution) et aucun portrait en gros plan n'est toléré.

De plus, chaque étudiant-e doit déposer une version en fichier de son TMsp sur le site *Compilatio* (selon instructions transmises en temps voulu par le/la doyen-ne MSTS de l'ECG), pour la vérification électronique de la conformité du TMsp avec l'article 45 du *Règlement relatif à l'école de culture générale (RECG – C1 10.70)* sur le plagiat et la fraude.

III. 4. ENCADREMENT, COURS ET SEMINAIRES

Différents cours théoriques sur le travail social et d'analyse de pratiques sont dispensés par des chargé-e-s d'enseignement de la HETS. Des cours de méthodologie du TMsp assurés par la doyenne pilote de la MSTS complètent le programme. Tous les cours sont obligatoires. Les dates des cours figurent à la dernière page de la présente plaquette:

- un cours sur les objectifs de stage;
- un cours théorique portant sur le travail social (3 x ½ journée, entre septembre 2025 et mars 2026);
- six séances d'ateliers d'exploration des pratiques professionnelles (6 x ½ journée, entre octobre 2025 et mars 2026);
- Quatre cours de méthodologie du TMsp :
  - un au sujet du rapport de stage;
  - deux sur les méthodes de recherche et sur la rédaction;
  - une préparation à la soutenance orale du travail de maturité spécialisée.

Pendant tout le déroulement du TMsp, l'élève bénéficie de l'encadrement d'un-e référent-e ECG ; l'expert-e HETS est la personne ressource pour les aspects scientifiques. Un échéancier de référence est présenté ci-dessous.

Étapes du TMsp	Étudiant-e	Référent-e ECG	Expert-e HETS
7 octobre 2026 1re quadripartite	Cours HETS sur les objectifs d'apprentissage	-	-
	Présentation de l'institution et du rôle de stagiaire (cf. 3 premières puces du rapport de stage), ainsi que des difficultés rencontrées et des situations marquantes.	Discussion du déroulement du stage et sur le suivi sur le lieu de stage ; Retours sur la présentation orale de l'élève (potentiels objectifs ? potentielle situation significative ?) ; Présentation des diverses échéances de l'année MSTS et du calendrier de rédaction du TMsp.	
26.10.2026	Cours de méthodologie 1 : rapport de stage	-	
Entre mi-octobre et novembre	Amorce des deux objectifs d'apprentissage, des moyens prévus pour les mettre en œuvre et des critères d'évaluation; Rédaction des 4 premières puces du rapport de stage ; Description d'une situation significative ; Lectures sur le domaine (dont une à choix parmi la liste des ouvrages obligatoires).	-	
16+23.11.2026	Cours de méthodologie 2 & 3 : méthodologie de recherche, rédaction et problématisation	-	
Mi-novembre-début décembre 2e quadripartite	Discussion sur le stage (suivi, évolution du rôle de stagiaire, responsabilités, autonomie, etc.) ; Discussion sur les cours HETS et l'apport théorique de ceux-ci pour le TMsp ; Discussion autour des lectures effectuées ; Présentation des objectifs, des moyens et des critères d'évaluation; Choix de la situation significative et définition de la thématique qui en découle.	Discussion du déroulement du stage et sur le suivi sur le lieu de stage ; Retour sur le rapport de stage (préalablement envoyé par l'élève) ; Retours sur les éléments du TMsp présentés à l'oral ; Validation des objectifs d'apprentissage ; Validation de la situation significative et de la thématique ; Discussions autour de la bibliographie liée à la thématique choisies.	

Entre la 2e quadripartite et mi-janvier	Finalisation des 5 premières puces du rapport de stage ; Amorce de la problématique ; Rédaction des 4 premières puces de la partie recherche du TMsp ; Recherches bibliographiques en lien avec la thématique et lectures des sources ;	Échanges par email avec l'élève si besoin, mais les retours sur les parties rédigées du TMsp se font en quadripartite	
Mi-janvier 3e quadripartite	Discussion sur le stage (suivi, évolution du rôle de stagiaire, responsabilités, autonomie, etc.) ; Discussion sur les cours HETS et l'apport théorique de ceux-ci pour le TMsp ; Présentation de la recherche bibliographique et des lectures effectuées.	Discussion du déroulement du stage et sur le suivi sur le lieu de stage ; Discussion sur le préavis de validation du stage ; Derniers retours sur les 5 puces du rapport de stage et retours sur la 2e partie du TMsp (préalablement envoyés par l'élève) ; Validation de la problématique et discussion autour de la bibliographie liée à celle-ci.	
Entre mi-janvier et février	Rédaction d'un plan de développement ; Lecture active des sources ; Poursuite de la rédaction de la 2e partie.	Échanges par email avec l'élève si besoin, mais les retours sur les parties rédigées du TMsp se font en quadripartite	
Début mars 4e quadripartite	Discussion sur le stage (suivi, évolution du rôle de stagiaire, responsabilités, autonomie, etc.) ; Discussion sur les cours HETS et l'apport théorique de ceux-ci pour le TMsp ; Présentation du plan de développement et des lectures effectuées.	Discussion du déroulement du stage et sur le suivi sur le lieu de stage ; Discussion de la validation finale du stage : Retours sur la 2e partie du TMsp (préalablement envoyée par l'élève) ; Retours sur les éléments du TMsp présentés à l'oral ; Validation de la bibliographie et du plan de travail.	
Entre fin-mars et avril	Finalisation du TMsp (rapport de stage et recherche théorique)	Min. deux entretiens (retours sur la partie écrite)	Se retire du suivi
5 mai	Remise de la partie écrite du TMsp	Évaluation de la partie écrite du TMsp	
10 mai 2027	Cours de méthodologie 4 : soutenance	-	
Fin mai	Préparation de la présentation orale et du support visuel	Rappel des exigences liées à la soutenance	-
Juin	Soutenance du TMsp	Évaluation de la partie orale du TMsp	

III.5. SOUTENANCE

Les étudiant-e-s doivent, au terme de leur année, présenter leur TMsp devant un jury et être capables d'en discuter les contenus. La soutenance orale dure environ 40 minutes et se déroule en deux temps :

1. Présentation du travail par l'étudiant-e : 15-20 minutes
   - présentation synthétique et analyse de l'expérience pratique du stage;
   - présentation et analyse de la situation significative et de la recherche théorique;
   - mise en relief des différentes étapes du travail, des choix effectués, des axes et de la progression de la réflexion;
   - regard critique sur l'ensemble de son travail et de son stage;
   - bilan personnel des apprentissages; vision de la profession et projection dans la formation et le métier.

2. Discussion avec le jury : 15-20 minutes
   - l'étudiant-e argumente et défend sa position;
   - il/elle répond aux questions du jury.

III.6. EVALUATION DU TMsp

III.6.1. *Modalités*

Le travail de maturité spécialisée et la soutenance sont évalués sur la base d'une grille composée de deux parties : a) démarche et dossier, b) soutenance. Le résultat final retenu est sous forme d'appréciation globale : excellent - bien - suffisant - insuffisant.

La partie écrite "démarche et dossier" est évaluée séparément par chacun des membres du jury au moyen de la feuille de résultats. Dans un premier temps, le jury s'accorde sur l'évaluation de la partie écrite. En cas de suffisance, l'élève est autorisé à poursuivre et à préparer sa soutenance. En cas d'insuffisance, une remédiation au TMsp est imposée dans un délai préétabli par la direction. Au moment de la soutenance, les membres du jury mettent leur évaluation détaillée de la partie écrite en commun: ils délibèrent et le référent fait la moyenne des points et remplit une seule grille.

La soutenance est évaluée par l'ensemble du jury qui, après discussion, complète la deuxième partie de la grille. Puis le résultat de l'évaluation est communiqué à l'étudiant-e ; une copie de la grille d'évaluation détaillée est jointe au procès-verbal de la MSTS, qui est remis au terme de la formation.

Le TMsp est réussi, lorsqu'il est exécuté selon les consignes, rendu dans les délais et qu'il obtient au moins la mention " suffisant".

III.6.2. *Composition du jury*

Le jury est composé d'un-e expert-e HETS et du/de la référent-e ECG. Si l'étudiant-e en fait la demande à son/sa doyen-ne, le/la référent-e de l'institution peut être convié-e en tant qu'auditeur-trice à la soutenance.

III.6.3. *Compétences et critères d'évaluation*

L'évaluation porte à la fois sur le processus d'élaboration du TMsp et sur le travail dans ses différents aspects.

I. *Démarche et dossier* : 2/3 de l'évaluation

1. respecter le cadre de travail:
   - respect des consignes et des échéances
   - implication dans le processus
2. mettre en œuvre des méthodes de travail:
   - autonomie dans les démarches à réaliser
   - organisation efficace du recueil des informations
   - utilisation adéquate d'une méthodologie de recherche spécifique au domaine
3. constituer un corpus de références:
   - diversité des sources
   - pertinence des références
4. analyser la mise en situation professionnelle:
   - description pertinente du contexte
   - prise de distance
   - attitude réflexive
5. développer une recherche:
   - problématisation
   - exploitation des ressources
   - articulation théorie/pratique
   - positionnement critique

6. organiser et articuler des idées ainsi que mettre en forme un document:
   - structuration et cohérence
   - argumentation et exemplification
   - respect des consignes documentaires
   - respect des conventions bibliographiques
   - usage correct de la langue

II. Soutenance : 1/3 de l'évaluation

7. connaître le sujet:
   - appropriation du sujet
   - défense de la problématisation
8. critiquer sa démarche de travail:
   - analyse de ses processus d'apprentissage dans le TMsp
   - identification des prolongements et perspectives
9. communiquer oralement:
   - structuration de la présentation
   - clarté de la transmission orale

III.7. REMÉDIATION AU TMsp

L'étudiant-e qui obtient la mention "insuffisant" sur la partie "démarche et dossier" au TMsp, a la possibilité de la compléter et de l'améliorer, dans un délai de 2 semaines au maximum à compter de la notification de la décision. De même, si la compétence 6 ("maîtriser la rédaction et la mise en forme du document") et/ou le critère 6.5 ("usage correct de la langue") est/sont insuffisant/s, l'élève est mis en remédiation aux mêmes conditions.

La remédiation de la partie écrite a lieu avant la soutenance: l'élève complète et améliore son TMsp selon les indications notifiées. La remédiation ne peut être proposée qu'une seule fois sur la partie écrite. En cas de remédiation, la meilleure mention positive possible pour la partie écrite est "suffisant". Lorsqu'après la soutenance, la mention finale obtenue sur les deux parties ("démarche et dossier" et "soutenance") est "insuffisant", que ce soit après remédiation ou non sur l'écrit, l'échec de la MSTS est notifié.

III.8. DÉCLARATION D'AUTHENTICITÉ

L'élève s'engage par écrit à respecter les règles éthiques liées au travail intellectuel selon le règlement relatif à la fraude et au plagiat. Le document "déclaration d'authenticité" doit être rendu au secrétariat de l'ECG pour être joint au dossier de l'élève.

IV. RÉUSSITE DE LA MATURITÉ SPECIALISÉE TRAVAIL SOCIAL

Le titre de certificat de maturité spécialisée est délivré par l'ECG. Il est obtenu aux conditions suivantes :

- avoir validé les prestations complémentaire MSTS, à savoir:
  - avoir accompli et validé le stage de 27 semaines à 90% ;
  - avoir validé les cours d'introduction au travail social et d'exploration des pratiques professionnelles, dispensés par la Haute école de travail social.
- avoir obtenu au moins la mention "suffisant" pour le travail de maturité spécialisée et la soutenance.

IV.1. Procès-verbal de l'année de maturité

L'École rédige un procès-verbal de l'année de maturité lorsque le résultat du TMsp et l'attestation de validation du stage de 27 semaines sont transmis et qu'ils satisfont aux conditions de réussite décrites ci-dessus. Ce document sert d'attestation de l'obtention du titre et permet l'immatriculation dans une HETS. Les certificats MSTS sont remis lors d'une cérémonie commune à toutes les maturités spécialisées à la fin du mois de novembre ou début décembre.

V. RÔLES DES RÉFÉRENT-E-S/RÉPONDANT-E-S

Le/la référent-e ECG

- est garant-e de la démarche méthodologique visant au bon déroulement du travail de maturité spécialisée (TMsp);
- assure le suivi de l'étudiant-e et informe régulièrement le/la doyen-ne répondant-e de la maturité spécialisée;
- assure les contacts avec le/la référent-e de l'institution;
- participe aux rencontres quadripartites (durée estimée à 10 - 12 heures);
- valide la thématique, le plan ainsi que la bibliographie du TMsp en collaboration avec l'expert-e HETS;
- évalue en collaboration avec l'expert-e HETS et le/la référent-e de l'institution les objectifs du stage et les prestations pratiques;
- encadre et conseille l'étudiant-e dans la réalisation de son travail de maturité spécialisée;
- évalue en collaboration avec le/la référent-e HETS le travail de maturité spécialisée.

L'expert-e HETS

- est garant-e de la démarche méthodologique visant au bon déroulement des stages professionnels;
- supervise les stages professionnels (objectifs) et la réflexion conduisant au travail de maturité spécialisée (personne ressource pour la bibliographie);
- participe aux rencontres quadripartites (durée estimée à 10 - 12 heures);
- valide la thématique, le plan ainsi que la bibliographie du TMsp en collaboration avec le/la référent-e ECG;
- évalue en collaboration avec le/la référent-e de l'institution et le/la référent-e ECG les objectifs du stage et les prestations pratiques;
- évalue en collaboration avec le/la référent-e ECG le travail de maturité spécialisée.

Le/la référent-e de l'institution

- est garant-e du cadre institutionnel du " terrain d'accueil";
- encadre l'étudiant-e au quotidien du stage dans les responsabilités qui lui sont confiées;
- aide l'étudiant-e dans l'élaboration de ses objectifs;
- participe aux rencontres quadripartites (durée estimée à 10 -12 heures);
- évalue en collaboration avec l'expert-e HETS et le/la référent-e ECG les objectifs du stage et les prestations pratiques;
- communique au/à la référent-e ECG les problèmes éventuels du stage en cours;
- évalue et valide le stage;
- complète le formulaire *ad hoc* concernant l'évaluation du stage, qu'il/elle remet au/à la doyen-ne ECG.

VI. ADMISSION EN 1re ANNÉE BACHELOR À LA HAUTE ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL

Le titre de maturité spécialisée travail social donne accès à la procédure de régulation en 1re année *Bachelor* à la HETS.

La procédure d'inscription doit respecter les étapes suivantes :

- assister à une séance d'information à la HETS;
- déposer son dossier à la HETS avant le 30 novembre de l'année qui précède l'entrée en formation et s'acquitter du montant de la taxe d'inscription;
- la HETS organise des tests de régulation, selon le nombre de demandes d'inscriptions en 1re année *Bachelor*, auxquels elle convoque les étudiant-e-s inscrit-e-s.

Cette démarche est de la responsabilité de l'étudiant-e.

Pour toute information : https://www.hesge.ch/hets/

MATURITÉ SPECIALISÉE TRAVAIL SOCIAL
CALENDRIER 2026 – 2027

Date	Étape
Mardi 23 juin 2026 Dans chaque ECG – horaire et salle à préciser	Confirmation des inscriptions en MSTS, pré-validation des stages préalables et dernier délai pour transmettre le formulaire du stage encadré. Présence obligatoire des élèves souhaitant confirmer leur inscription en MSTS.
Entre le 24 et le 26 juin 2026	Confirmation de l'admission provisoire en MSTS (un courriel sera envoyé par l'ECG aux élèves admis provisoirement; les documents importants liés à la rentrée MSTS seront joints à cet envoi).
Jusqu'au 14 août 2026	Délai pour accomplir les 4 semaines de stage préalable dans le domaine du travail social au sens large.
Mardi 18 août 2026 Dans chaque ECG – horaire et salle à préciser	Validation des 4 semaines de stage préalable. PRESENCE OBLIGATOIRE Dernier délai pour transmettre à l'ECG le document d'évaluation du stage préalable.
Jeudi 27 août 2026 dans chaque ECG – horaire et salle à préciser	Confirmation d'admission définitive en MSTS et séance d'information (présence obligatoire)
Entre le 31 août et le 14 septembre 2026	Début du stage encadré de 27 semaines à 90%
Jeudi 24 septembre 2025 ECG Jean-Piaget, pour les 5 ECG Horaires et salles à préciser	Rentrée des référents ECG et des experts HETS Séance d'information pour les nouveaux référents ECG et experts HETS (obligatoire selon convocation) puis séance à destination de tous les référents ECG et les experts HETS (obligatoire selon convocation).
Mercredi 7 octobre 2026, 13h00 à 17h00 ECG Henry-Dunant, pour les 5 ECG	Séance de rentrée des élèves Méthodologie des objectifs de stage Première rencontre quadripartite
Les lundis après-midis suivants : Groupe A*= 14.09.26+14.12.26+25.01.27 Groupe B*= 21.09.26+11.01.27+01.02.27 Aula de l'ECG Henry-Dunant, 13h30-17h30	3 cours théoriques portant sur le travail social *La répartition des élèves sera communiquée à la rentrée
Les mercredis après-midis suivants : Groupe A : 30.09.2026 + 04.11.2026 + 02.12.2026 + 13.01.2027 + 10.02.2027 + 03.03.2027 Groupe B : 14.10.2026 + 11.11.2026 + 09.12.2026 + 20.01.2027 + 24.02.2027 + 10.03.2027 Aula de l'ECG Henry-Dunant, 13h30-17h30	6 séances d'ateliers d'exploration des pratiques professionnelles portant sur les objectifs de stage *La répartition des élèves sera communiquée à la rentrée
Les lundis après-midis suivants : 26.10.26+16.11.26+23.11.26+10.05.27 Aula de l'ECG Jean-Piaget, 13h30-16h30	Cours de méthodologie du TMsp (pour l'ensemble de la volée MSTS - groupes A + B)
Remise du TMsp	Mardi 4 mai 2027, 12h
Remédiation éventuelle de la partie écrite du TMsp	25 mai au 8 juin 2027
Soutenance du TMsp	Entre le 31 mai et le 11 juin 2027 (si remédiations : soutenances entre le 14-25 juin 2027)
Vendredi 2 juillet 2027	Clôture de l'année MSTS
Semaine 38	Début de l'année *Bachelor* HETS

Fin novembre / début décembre 2027	Cérémonie des promotions et de remise des certificats de maturité spécialisée